

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n ° 04/23 relatif aux comptes
communaux concernant l'exercice 2022

Dates des séances : 22 mai, 1^{er}, 5, 8 et 14 juin 2023

Membres de la Commission qui a toujours délibéré avec le quorum : Mmes Anne-Marie Badel, Evelyn Amacker, Fabienne Gregersen, MM. Rémy Damond, François Martignier, Etienne Mercet, Huges Rubattel.

Membres de la Municipalité : Mme Sonia Pittet, syndique, M. Denis Currat (vice-syndic), Mme Nathalie Guignard Pidoux, MM. André Dunand et Marc Mazzariol ainsi que M. Bernard Treboux (président du Conseil communal) présents le 22 mai 2023.

Les comptes et le préavis municipal 04/23 relatifs aux comptes 2022 ont été remis le 17 mai 2023 par courriel. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiés par la fiduciaire Favre Révision S.A., dont les rapports ont été remis à la Commission le 1^{er} juin 2023.

Les justificatifs des écritures comptables, le rapport de l'AGFors, le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux ont été mis à notre disposition. La Commission a passé en revue les comptes 2022. Ce rapport s'appuie sur cette revue et les réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées par la Commission.

La Commission remercie la Municipalité et la boursière, Mme Steiner de la société GRF Société Fiduciaire SA, pour la tenue des comptes.

La commission regrette que la boursière ne soit pas venue présenter les comptes de la commune dont la présentation est différente à cause du changement de programme comptable. Les comptes de fonctionnement n'ont pas été imprimés dans l'ordre chronologique des numéros, mais par ordre alphabétique, ce qui a ralenti passablement le travail de la commission.

Les comptes communaux se soldent par un excédent de recettes de CHF 2'271.98 après attribution aux différents comptes de réserve de l'excédent de recettes de CHF 291'121.20. Ce dernier montant a été attribué pour CHF 36'121.20 (compte n° 230.330.0) pour la TVA à la suite de la reprise de la Piscine de Bassins S.A., CHF 45'000 (compte n° 230.332.0) d'amortissements extraordinaires pour la piscine, CHF 100'000 versé au fond de réserve général pour des travaux d'entretien des routes et CHF 110'000 versés au fond de réserve général pour rembourser des emprunts (compte n° 230.3802.0).

La Commission de gestion relève les points favorables suivants qui ont marqué l'année 2022 :

1. le bail forestier génère un revenu de CHF 150'974,33 qui n'avait pas été budgété. Ce montant a été porté en compte courant débiteur AGFors n° 9110.05. De ce compte courant, un prélèvement de CHF 115'000 a été effectué par la Commune en septembre 2022 pour être utilisé pour le ménage communal ;
2. la facture sociale affiche des charges inférieures de CHF 100'000 par rapport au budget ;
3. les charges d'entretien courant des chalets d'alpage sont inférieures de CHF 40'000 par rapport au budget.

Toutefois ce résultat positif est à interpréter avec prudence face à l'inflation, à l'augmentation des taux d'intérêts sur une dette communale d'environ CHF 15 millions. Un remboursement de la dette de CHF 500'000 a été effectué cette année.

La Commission de gestion constate que les charges de la piscine sont bien maîtrisées et que les recettes ont également augmenté. Cette amélioration est due à une gestion rigoureuse de la Municipalité et de la direction de la piscine. Néanmoins, nous attirons l'attention du conseil communal sur le coût de la piscine à la commune de Bassins qui est de CHF 335'483 (produits CHF 264'563 ./ charges CHF 600'046), plus l'amortissement extraordinaire de CHF 45'000, soit au total un montant de CHF 380'483 par année.

Le compte 200.318.0 honoraires et prestations de services présente une charge de CHF 187'000 par rapport au budget de CHF 120'000 et le compte 450.318.0 un montant de CHF 18'000 par rapport au budget de zéro. Soit un dépassement tel qu'annoncé en séance du conseil le 15 décembre 2022 de CHF 85'000. Ce dépassement est dû à l'implémentation du nouveau programme comptable Abacus pour les comptes communaux.

Le 14 mars 2022, l'association Réseau d'Accueil de Bassins (RAB) a été dissoute. De ce fait en 2022, la structure d'accueil revient dans les comptes communaux. Les revenus s'élèvent à CHF 647'925 et les charges à CHF 948'823, soit à la charge de la commune de Bassins un montant de CHF 300'898. Les charges ont été maîtrisées puisque le budget prévoyait un montant de CHF 319'900.

Les charges de fonctionnement ont été transférées dans leur rubrique et leur compte en 2022 ce qui facilite l'analyse financière dans les finances et les domaines et bâtiments.

Conclusions :

Vu le préavis n° 04/23 relatif aux comptes 2022 ;

Où les conclusions du rapport de la Commission précitée ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

la Commission de gestion propose au Conseil communal :

- d'adopter les comptes et le bilan de la bourse communale pour l'année 2022 tels que présentés avec un excédent de recettes de CHF 2'271.98 porté en augmentation au compte capital qui s'élève désormais à CHF 599'986.28 ;
- de donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale pour la tenue des comptes ;
- de relever la Commission de son mandat.

Fait à Bassins, le 14 juin 2023

Anne-Marie Badel



Fabienne Gregersen



Hugues Rubattel

Rémy Damond



François Martignier



Evelyn Amacker



Etienne Mercet

